

Ecole publique Jean de La Fontaine
33410 CADILLAC

DATE : 06 11 2023

Horaire : 18h00 20h00

Inspection
Education Nationale
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :
05 57 57 35 38

Mél :
ce.0333384z@ac-
bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
M. SACHER	Inspecteur de l'Education Nationale		X
M. DORE	Maire	X	
Mme. DUMEAU	Adjoint aux affaires scolaires	X	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
Mme WILLEMS	Directrice adjointe périscolaire	X	
Mme VIMENEY	Mairie de Omet		X
Mme HINNEWINKEL	Mairie de Donzac		X
Mme FORET	Mairie de Gabarnac	X	
Mme DUPART	Mairie de Monprimblanc		X
Mme DETCHESSAHAR	Mairie de Laroque		X
Mme SANFOURCHE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme COUTO MORENO MARTINEZ	Représentant parents d'élèves	X	
M. COUTO MORENO MARTINEZ	Représentant parents d'élèves	X	
M. GASSIOT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme CHERRIERE BERNADET	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BRISSSET	Représentant parents d'élèves		X
Mme LESTAGE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DE FILIPPO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERTONI	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DEISS	Représentant parents d'élèves	X	
Mme GENEVEE	Représentant parents d'élèves		X
Mme GIACOMELLI	Représentant parents d'élèves		X
M. EL AMRANI	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DURDOS	Enseignante	X	
Mme RONDA	Enseignante	X	
Mme BARDOU	Enseignant	X	
Mme DUPUCH	Enseignante	X	
Mme QUESNOT	Enseignante	X	
Mme NASSIET	Enseignante	X	
Mme HOUDEBINE	Enseignante	X	
Mme MINET	Enseignante	X	
Mme OSSARD	Enseignante	X	
Mme FRIGERIO	Enseignante		X
Mme DIAS	Enseignante		X
Mme MOREL	Enseignante	X	
Mme RICHER	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme DESTRUHAUT	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED		X
Mme BOULIN	AESH	X	
Mme CARDINAL MAHIEU	AESH	X	
Mme MOSSION	Directrice	X	

1. Fonctionnement de l'école

a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

- Règlement du conseil d'école :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.

Rappel : les parents suppléants ne votent que s'il y a des absents.

Lecture du règlement du conseil d'école :

Vote POUR à l'unanimité.

- Règlement intérieur

La fréquentation scolaire : la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.

La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.

La partie sur le harcèlement scolaire a été modifiée.

Lecture du règlement intérieur

Vote POUR à l'unanimité.

b) Charte de la laïcité et charte de la diversité

- Charte de la laïcité

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.

Lecture de la charte

Il est possible de signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien <http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

- Charte de la diversité

La diversité se définit comme un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres et qui constituent la communauté nationale. Au regard de cela, l'inclusion intègre l'acceptation et la prise en compte de tous dans leur singularité.

c) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspecteur est M.SACHER.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante PS-MS (jeudi-vendredi)			
Marion RONDA	PS – MS (lundi/mardi) CP (jeudi Mme Dupuch) CE1-CE2 (vendredi Mme Houdebine)	27	Julie SOLIGON	
Marie DURDOS	PS – MS-.GS	27	Alexa BONET	
Julie DUPUCH	CP	19 dont 1 ULIS		
Sarah BARDOU	GS-CE1	23 dont 1 ULIS	Agnès DUBREUILH	
Marie HOUEBINE	CE1-CE2	23 dont 3 ULIS		
Julie OSSARD	CE1-CE2	22 dont 2 ULIS		
Pauline MINET	CM1 CM2	27 dont 3 ULIS		Lihuen GROTTI
Violaine QUESNOT	CM1-CM2	27 dont 3 ULIS		En attente d'affectation
Perrine NASSIET	ULIS ECOLE	13		AESH Co Marie – Ange BOULIN Ingrid CARDINAL-MAHIEU
Lise FRIGERIO	ZIL			
Virginie DIAS	BD			
Clémence MOREL	BD ASH			
Marine RICHER	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			
Anne-Hélène DESTRUHAUT	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (RASED)			
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)			

d) Effectifs et répartition

Actuellement, l'école compte 195 élèves, soit 23 de moins que l'an passé, répartis en 8 classes + le regroupement ULIS. 24 élèves en moyenne par classe.

La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier

les projets pédagogiques des enseignants.

e) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves. La police municipale est toujours associée aux différents exercices.

- Exercice Incendie mardi 26 septembre à 10h00 => les enseignants avaient été prévenus. Evacuation rapide et dans le calme.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques...) exercice à programmer avant le mois d'avril
- PPMS intrusion à programmer avant le 18 décembre. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner.

Nous sommes en Plan Vigipirate « urgence attentat » donc les attroupements devant l'école sont interdits, les sacs peuvent être contrôlés à l'entrée et l'accès peut être refusé. => nous n'avons pas d'informations pour l'instant sur la levée du plan vigipirate

Pour faciliter les accès de l'école, la mairie a fermé la rue du 19 mars 1962 pour permettre l'ouverture du portail à certaines classes. De plus, en maternelle, 1 seul parent est autorisé à entrer pour limiter l'effet de masse.

La police municipale est présente certains jours devant l'école ou à la demande de la directrice.

f) Budget mairie

Fournitures scolaires	39€/élève
Sorties	3000 €
Papier	1000 €
Livres bibliothèque	300 €
RASED	1000 €

g) Coopérative scolaire

Le solde comptable s'élève à 3500€ dont 500€ seront utilisés pour le fonctionnement. Il ne contient pas encore pas les photos ni les futurs événements (ventes de gâteaux par exemple)

Nous remercions très chaleureusement l'Association des Parents d'Elèves qui a fait un don de 1800€. Cette somme sera répartie dans les classes de façon équitable

2. Communication

a) Parents /Enseignants

Le cahier de liaison est le même pour tous les élèves de l'école. Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement après la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant

=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier

=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique) ou les évaluations nationales en CP -CE1 et CM1

b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jour par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54 ou par mail e.cadillac@ac-bordeaux.fr.

c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au secretariat@cadillacsurgaronne.fr

Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne et donc à la restauration scolaire. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à drh@cadillacsurgaronne.fr.

Il est important de prévenir la mairie lorsque l'enfant ne mange pas exceptionnellement à la cantine.

3. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école

	Objectifs à développer
Langage écrit (en lien avec le collège)	Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue écrite Travailler sur la méthodologie narrative (savoir résumer, ordonner de façon chronologique, la narration...) Enrichir et catégoriser le bagage lexical
Parcours du citoyen	Apprendre à s'ouvrir aux autres et à se décentrer Apprendre à s'autoréguler au cours d'un conflit

	Se construire dans une démarche citoyenne, comme individu responsable et éco-responsable.
La mutualisation des outils et des procédures en mathématiques	<p>Manipuler pour construire le nombre en tant que quantité</p> <p>Apprendre à le décomposer afin d'avoir de solides acquis pour accéder à l'abstraction de ce nombre</p> <p>Permettre une meilleure compréhension des problèmes.</p>

b) Présentation de la continuité pédagogique et des manuels en lien avec projet d'école ou non

Manuel de lecture => nouvelle méthode : pilotis => manuel plus en adéquation avec les programmes

MHM – MHF => méthode heuristique en français ou en mathématiques est utilisée par 2 classes. Les enfants sont acteurs de leurs apprentissages => utilisée par la quasi totalité des enseignantes / améliorer les apprentissages des élèves, basés sur des pédagogies historiques et plus récentes / basées sur les neurosciences / rebrassage permanent des notions pour ancrer les notions plus facilement (rituels, mini-fichiers, manipulation, jeux) / en français seulement l'étude de la langue et la production d'écrit

Certains enseignants utilisent un espace numérique de travail.

Réflexion autour de l'utilisation d'un espace de travail de l'Education Nationale : Beneylu School (supports sonores et photos, travail, activités réalisées en classe etc...) / messagerie)

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

- CM1-CM2 : voyage scolaire dans les Pyrénées la dernière semaine de mai (randonnée, visite de fromagerie / lancement d'actions pour financer le projet)
- Médiathèque : projet de correspondance financé par la communauté de commune pour les CP
- Au fil de l'eau : fabrication d'un concert illustré avec représentation au cinéma de Cadillac pour les CM1-CM2
- vélo / piscine : tous les CP et CE1 iront à la piscine => pas sûr que ce soit reconduit l'année prochaine, il faudra obtenir un créneau (la demande sera faite) / les CM1-CM2 ont passé le socle « savoir rouler » (pour une partie, les autres finiront au printemps) / Ils vont rouler en dehors de l'école / il y a 2 sessions car cette année tout le cycle 3 le fait
- hygiène dentaire au cycle 2 : kit ELMEX

d) Evaluation d'école

Une équipe d'évaluation est venue l'année scolaire passée et a rédigé un compte rendu suite à sa venue. Les conclusions ont été présentées au mois de mai à des représentants de parents d'élèves, M.le Maire, son DGS et sa DRH, la directrice de l'école, une enseignante et une AESH. Elles étaient communes à l'école de Loupiac et correspondaient à des préconisations, des conseils.

e) Accueil périscolaire

=> prestations de la CDC (décision de la mairie) => choix qui paraissait le plus pertinent / il y a un projet lié au périscolaire qui paraissait intéressant => notamment ajout du multisports (9 enfants ont commencé au mois d'octobre avec un engagement tout au long de la session)

4. Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide

(1) APC : Aides pour difficultés passagères en français et maths

Elles ne s'adressent pas à tous les élèves, ont pour but de remédier à des difficultés passagères mais également en donnant le goût d'apprendre. Elles sont soumises à l'accord des parents car s'ajoutent aux 24h de classe hebdomadaires.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (français) difficultés passagères	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h25 à 13h50 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	13h25 à 13h50 (PS MS et GS)

=> cycle 3 : numération et fluence

=> cycle 2 : lecture-compréhension, numération, théâtre

=> cycle 1 : travail autour des lettres

(2) **PPRE => Programme personnalisé de réussite éducative**

=>C'est un document élaboré pour un élève qui risque de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun. Il synthétise les actions, les adaptations mises en place pour l'aider dans ses apprentissages sur une période définie. Il aide à dépasser des difficultés ponctuelles. Il permet le suivi des élèves au fil des années, savoir quelles ont été les difficultés traitées et celles qui sont non résolues.

(3) **PAP => plan d'accompagnement personnalisé**

=> le PAP permet d'aider quand il y a des problèmes de dys. Au premier degré, mais suit l'enfant dans le second degré (il précise les aménagements particuliers). Ne relève pas du handicap, donc ne dépend pas de la MDPH. Le but est de faire le lien entre tous les intervenants que l'enfant rencontre. Il est établi par le médecin scolaire et donne des pistes aux enseignants pour les aménagements pédagogiques.

(4) **RASED**

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.

Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes :

- Psychologue scolaire (aide à l'analyse d'une situation, fait le lien entre les parents et les enseignants, peut proposer des bilans)
- enseignante à dominante pédagogique (aide à donner du sens aux apprentissages)
- enseignante à dominante relationnelle (aide les élèves à adopter un statut d'élève)

Elles prennent en charge des difficultés scolaires et de comportement. Elles ont la possibilité de prendre en charge des petits groupes d'élèves de manière ponctuelle ou de co-intervenir en classe.

(5) **Pôle ressources**

C'est une entité composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Il émet des propositions d'aide et peut permettre de prendre des décisions plus rapidement. Il est piloté par l'inspecteur. Il peut aider pour orientations, demandes d'AESH.

b) Présentation du dispositif ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Unité Locale d'Inclusion Scolaire – 13 élèves. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion. Ce dispositif est destiné aux enfants en situation de handicap. Les enfants suivent maths et français dans la classe Ulis et les autres matières dans leur classe. Du matériel spécifique et une aide individualisée sont mis au service des élèves d'ULIS. L'équipe ULIS est composée d'une enseignante coordinatrice, d'une AESH collective et d'une AESH mutualisée. A la fin de la scolarité élémentaire, une orientation ULIS collège est souvent proposée.

5) Mairie

6) Questions des parents

- Une augmentation de réels gestes de violence, entre les enfants de maternelle a pu être constatée. Pas de simples chamailleries ou bousculades mais des gestes dangereux. Quelles mesures pourraient être prises? La personne étant intervenue, en primaire, pour sensibiliser à la violence ne pourrait elle pas intervenir en maternelle ?

=> Les gestes dont il est question ont été faits par des élèves de PS. Le début d'année scolaire nécessitent pour eux un apprentissage des règles du vivre ensemble. Les enseignantes et le personnel municipal restent attentifs aux moments collectifs et interviennent systématiquement pour expliquer les règles. La personne intervenue en élémentaire était une éducatrice du pôle ressource de la Trisomie 21. Son intervention était spécifique à l'accueil d'un élève dans l'école qui a changé d'école depuis. Mme Richer, l'enseignante spécialisée a travaillé sur les émotions, sur le climat de classe (respect, calme, identification des émotions, comment exprimer ses émotions pour qu'elles soient socialement acceptables / ateliers philo chez les CM). Elle est également venue observer les maternelles en début d'année

- Quels investissements prévoyez-vous pour cette année ? (réfection peinture, informatique...

=> fenêtres et portes de maternelle changées

=> PC à changer (au nombre de 2) / 2 TBI prévus en maternelle

=> prochains travaux sur le budget 2024 (priorisation en fonction du budget et des besoins) / accompagnements de l'État en baisse

- Le changement de cuisinier a été un réel succès, nous vous en remercions, les enfants et les parents sont ravis

=> c'est la société de restauration qui a changé (Albert restauration) / très bon cuisinier également

=> cantine à 1€ dans certains cas spécifiques (à partir de début janvier)

=> le prix du repas a augmenté en raison de l'inflation

=> possibilité pour les enseignants de manger à la cantine (à la RPA) / prévenir 48h avant

=> commission restauration au mois de novembre

- Une sensibilisation au danger d'internet pourrait-elle être envisagée ?

=> le règlement intérieur de l'école, signé par les parents et les élèves, comporte une charte d'utilisation d'internet. Les élèves utilisent très peu internet sur l'école (manque de matériel, problème de réseau...). Cela est fait qu'en très petit groupe : l'école dispose de 6 tablettes. Le contrôle par l'enseignant est maximal. Il est également important que les parents posent un cadre sur l'utilisation des écrans et en particulier d'internet avec leurs enfants dans le cadre familial et avec les objets proposés à la maison (téléphone portable, tablette, ordinateur). Les enseignantes de cycle 3 ont fait une demande pour la venue d'intervenants pour le permis internet.

- Lors de grèves de cantine, serait-il possible de maintenir une surveillance dans la cour afin que les enfants puissent amener un pique-nique ? Surveillance par le corps enseignant, personnel municipal, animateurs périscolaires ? Le service minimum ne pourrait-il pas être appliqué lorsque le personnel municipal fait grève ?

=> droit de grève pour tous / quand les agents font grève il est difficile de pallier à leur absence

=> parfois les agents sont présents et le système est mis en place. Quand ce n'est pas le cas, impossible de mettre en place un service

=> les enseignantes prennent en charge les enfants le midi uniquement sur les sorties scolaires (à visée pédagogique). Elles ne sont ni omniprésentes ni omnipotentes sur l'école en dehors des heures de classe

- Les photos de classe vont-elles être réalisées ?

=> elles seront proposées au printemps

- La grande lessive a été annulée du fait du passage au niveau urgence attentat du plan vigipirate. Savez-vous si elle pourra être reprogrammée

=> Nous n'avons aucune indication sur la durée du niveau d'urgence. Pour l'instant, le niveau reste identique. Nous espérons que nous pourrions participer à la 2^{ème} session de la grande lessive au mois de mars.

- Le déplacement de l'aire des camping-cars se fera-t-il en 2024 comme précisé lors du CE en février 2023 ?

=> Il y a du retard dans les appels d'offre. C'est prévu début 2025. Lorsque cela sera fait, il y aura plus de places. En attendant, il y a eu des parents qui se sont garés sur des espaces privés et cela a créé des tensions. Il faut respecter les règles même si le stationnement demeure compliqué.

Procès-verbal rédigé par : Mme Ronda

La séance est levée à : 19h45

Date du prochain conseil d'école : **lundi 11 mars 2024**

Nadège MOSSION
Directrice

